



Divulgation coordonnées par la mairie à un voisin

Par **Hess christelle**, le **12/06/2018** à **17:42**

Bonjour,

La mairie du village dans lequel nous sommes entrain de construire a donné notre numéro de portable privé ainsi que notre adresse actuelle (qui n'a donc rien à voir avec la construction) à un futur voisin qui depuis nous harcèle (multiples appels, lettre de menace...) à cause des travaux effectués par notre constructeur qui ne conviennent pas à ce monsieur. Quel recours avons nous contre la mairie pour la divulgation de ces informations privées et tout ce qui en résulte?

Merci pour la réponse que vous pourriez m'apporter

Par **Visiteur**, le **13/06/2018** à **19:32**

Bonsoir

En effet, sauf cas bien précis, vos coordonnées ne doivent pas être communiquées.

Les collectivités locales peuvent communiquer uniquement à des autorités publiques ou des auxiliaires de justice certaines de ces données. Ces tiers, dits « autorisés », doivent invoquer un texte juridique à l'appui de leur demande.

Je vous conseille de prendre rendez-vous avec le maire pour lui faire part de votre mécontentement et lui demander son intervention pour faire cesser ces faits.

Par **Hess christelle**, le **13/06/2018** à **19:40**

Merci de m'avoir répondu aussi rapidement